

Animation d'ateliers thématiques dans le cadre du PLPDMA de Limoges Métropoles Atelier Mieux consommer Mercredi 6 juillet 2022 14h – 17h





Objectif de l'atelier

Réfléchir ensemble à des solutions de prévention et gestion des biodéchets à développer sur le territoire

...dans le cadre du programme local de prévention des déchets de Limoges Métropole

ATELIER REEMPLOI

5 juillet 14h-17h

ATELIER BIODECHETS

6 juillet 9h-12h

ATELIER MIEUX CONSOMMER

6 juillet 14h-17h

- Cadre des échanges
- L'atelier est basé sur de la co-construction avec l'appui d'un temps initial de présentation
- Ecoute et bienveillance dans les échanges
- Il n'y a pas de « mauvaise réponse », toutes les options peuvent être abordées
- Les échanges sont libres entre participants mais n'engagent en rien Limoges Métropole





14h : Mot d'accueil, tour de table et présentation de la démarche



14h30 : Présentation des enjeux sur la prévention des déchets en général et sur la thématique du Mieux consommer



15h : Vos réactions par rapports à la thématique et aux actions en cours



15h20: Pause et organisation des sous-groupes de travail



15h30 : Groupes de travail thématiques – Identification d'actions



16h30 : Partage des résultats des groupes de travail en plénière

17h: Fin de la réunion



Mot d'accueil

Sarah Gentil



Présentez-vous!







1. Contexte et enjeux : Contexte national autour de la prévention

La prévention des déchets consacrée par la réglementation :

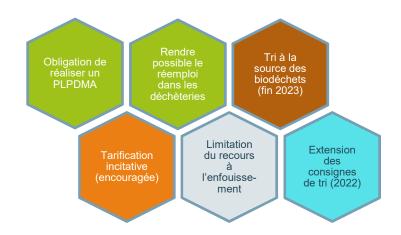
(Principales lois: LTECV en août 2015 / AGEC en février 2020 / Climat et Résilience en août 2021)

- Une priorité à la prévention sur toute opération de gestion des déchets inscrite dans le Code de l'environnement
- Objectif de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 : réduction de 15 % des déchets en 2030 par rapport à 2010
- Interdiction progressive de certains **plastiques à usage unique** entre 2021 et 2023 (gobelets, assiettes, couverts, pailles, cotons-tiges...)
- Diverses autres mesures réglementaires favorisant le réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction de la consommation de papier, etc.

PLPDMA... De quoi parle-t-on?

- PLPDMA = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Une démarche prévue par la loi Grenelle II de 2010 et encadrée par le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA
- Se traduisant par un programme d'actions d'une durée de six ans
- Fixant des objectifs compatibles avec la loi AGEC et avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PRPGD)

Un service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) en pleine évolution



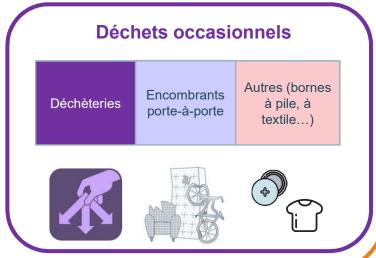


Les PLPDMA doivent viser une réduction de l'ensemble des déchets collectés par les collectivités compétentes

Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés





La plupart de ces déchets sont produits par les ménages mais une part non négligeable de déchets non ménagers est aussi concernée

> Déchets des ménages Moyenne nationale: 80 % des DMA

Déchets « assimilés »

Moyenne nationale: 20 %

des DMA



 Afin de réduire la quantité de déchets produits, 10 axes d'intervention sont identifiés par l'ADEME dans son Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA (2016). Ces axes sont destinés à servir de cadre pour la structuration des actions des collectivités. A noter qu'il n'y a pas d'obligation de couvrir tous ces axes.

3 axes transversaux

Ecoexemplarité des acteurs publics

Sensibilisation des publics

Instruments économiques

7 axes thématiques

(dont 2 plus éloignés du champ d'intervention des EPCI)

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Consommation responsable

Déchets des entreprises

Pouvant être collectés ou non par le SPPGD

Biodéchets et déchets verts

(Favoriser leur gestion de proximité)

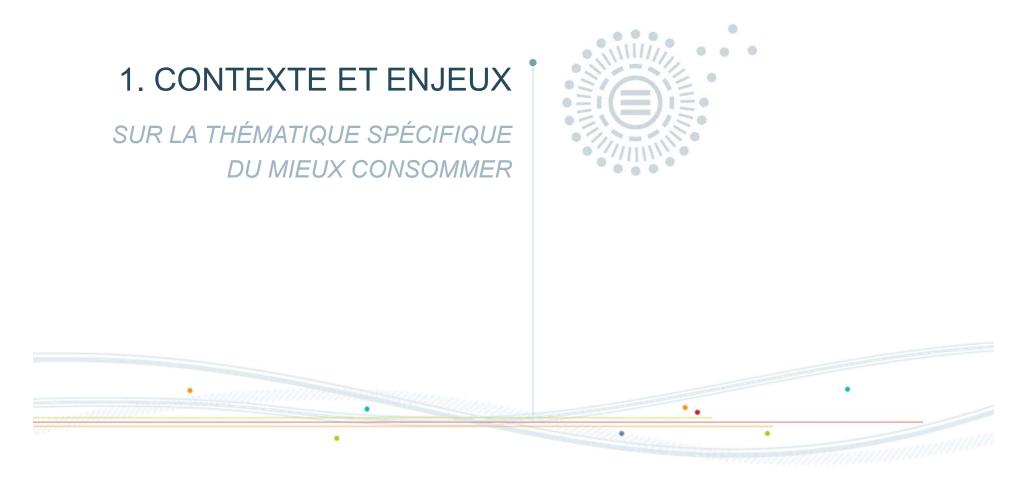
Augmentation de la durée de vie des produits

(Réparation – Réemploi...)

Déchets du BTP

Déchets marins

(déchets sauvages par extension)

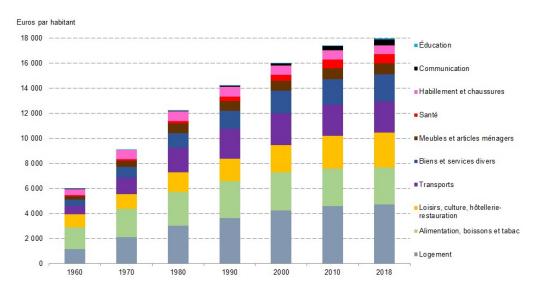




1. Contexte et enjeux : Notion de « Mieux consommer »

Notion de consommation

- Au sens large, la consommation désigne toute dépense d'un ménage en biens ou services : alimentation, habillement, équipement, culture, loisirs, transports, santé, etc.
- Cette notion se focalise sur l'acte d'achat et non pas sur l'utilisation.



Evolution de la dépense annuelle moyenne de consommation des ménages en France (source : Ministère de l'environnement)

Mieux consommer

- La consommation des ménages ne cesse de croître alors qu'elle entraîne des impacts environnementaux non soutenables : émissions de gaz à effet de serre (GES), raréfaction de ressources naturelles, perte de biodiversité, pollutions, etc.
- « Mieux consommer » signifie consommer de façon plus responsable, que ce soit en consommant moins ou en faisant plus attention au choix des produits et de leur conditionnement.

Dans le cadre de cet atelier, nous nous intéressons à la consommation de tout type de biens. Dans le domaine de l'alimentation, le conditionnement des produits peut être pris en compte mais le gaspillage alimentaire est hors périmètre, étant traité dans le cadre de l'atelier « Biodéchets ».



1. Contexte et enjeux : Ce que recouvre le « Mieux consommer »

- La thématique du « Mieux consommer » dépasse la question des déchets et recouvre de nombreuses notions
 - De nombreuses notions se rattachent à celle de « Mieux consommer » et sont souvent liées de près à la question des déchets. Cependant, l'enjeu n'est pas seulement de réduire la quantité de déchets à gérer mais de prendre en compte les produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Sobriété

(limitation
volontaire du
volume de
consommation via
une remise en
question des
besoins)

Consommation collaborative

(don, troc, mutualisation, systèmes d'échanges locaux...) Achats peu générateurs de déchets

(vrac, consigne, produits d'hygiène durable...)

Faire soimême

Localisme

Produits non nocifs

Dans le cadre de cet atelier, nous tâcherons de nous intéresser plus particulièrement aux aspects du « Mieux consommer » qui concernent le plus les déchets.

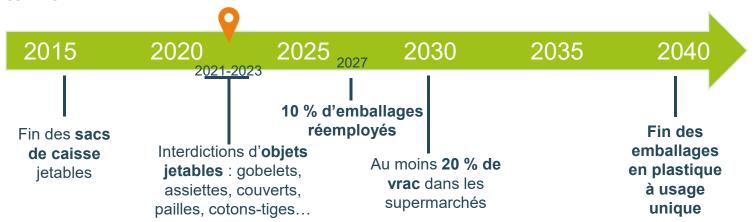
• Les **producteurs et distributeurs** disposent de leurs propres leviers : écoconception, économie de la fonctionnalité et de la coopération, conditionnements générant peu de déchets...

Tout ce qui permet aux citoyens de « mieux consommer » peut être abordé dans cet atelier, y compris les actions à mettre en place par les producteurs et les distributeurs.



1. Contexte et enjeux : Contexte réglementaire autour de la thématique

 La réglementation autour du « Mieux consommer » se concentre surtout sur les emballages et le plastique à usage unique, en visant une forte diminution à terme



- Possibilité pour les consommateurs d'apporter leur propre contenant chez les commerçants et d'obtenir une réduction s'il s'agit d'emballages boissons
- D'autres dispositions vont dans le sens du « Mieux consommer »
- Réparation encouragée : Indice de réparabilité obligatoire depuis le 1er janvier 2021
- Lutte contre l'obsolescence programmée : celle-ci est devenue un délit pénal depuis 2015
- Expérimentation du « Oui Pub » sur certains territoires : seuls les ménages apposant un autocollant reçoivent des publicités dans leur boîte à lettres

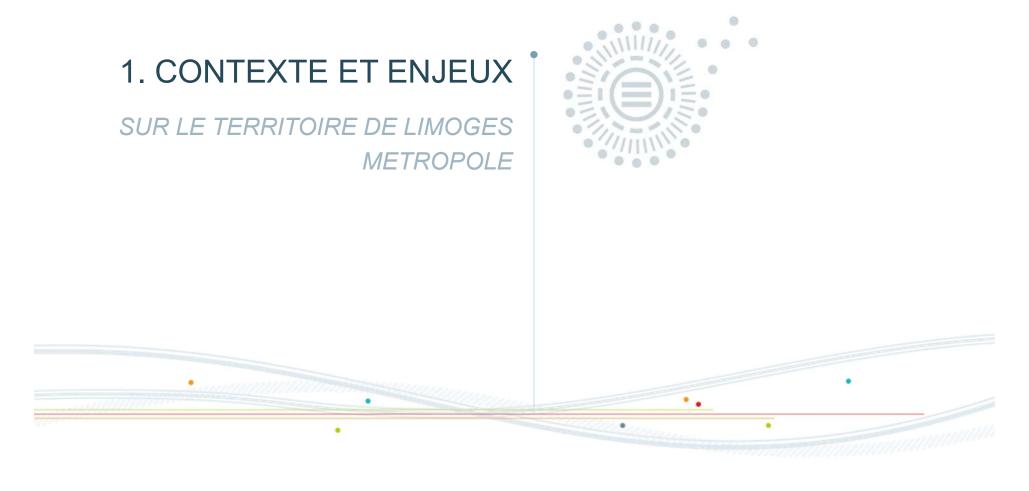


Enjeux économiques et sociaux

- La notion de sobriété demande aussi à être appréhendée au prisme du pouvoir d'achat : selon le CREDOC, en 2013, 49 % des Français étaient des frugaux contraints (c'est-à-dire poussés par des raisons économiques) tandis que 14 % adoptaient une frugalité choisie
- Le « Mieux consommer » peut se traduire par une évolution des modèles économiques, à l'instar de la consommation collaborative mais aussi de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) qui favorise l'usage plutôt que la possession

Un rapport paradoxal des ménages à la consommation

- 76 % des Français sont d'accord avec l'idée que « le moment est venu de donner la priorité à la promotion de modes de vie moins portés sur la consommation et moins consommateurs de ressources non renouvelables » (ObSocO, 2019)
- ...Mais dans le même temps, 57 % des Français considèrent que « dans le contexte actuel, heureusement qu'il y a la consommation pour compenser et se faire plaisir » (ObSoCo, 2019)
- → Il existe à la fois une aspiration à mieux consommer et une prégnance du consumérisme.





Caractéristiques du territoire

- Communauté urbaine regroupant 20 communes et près de 208 000 habitants
- Territoire hétérogène : la ville-centre de Limoges concentre une part importante de la population et des services
- Un taux assez élevé d'habitat vertical (54 %)

Compétences déchets

 Compétences de prévention, de collecte et de traitement des déchets



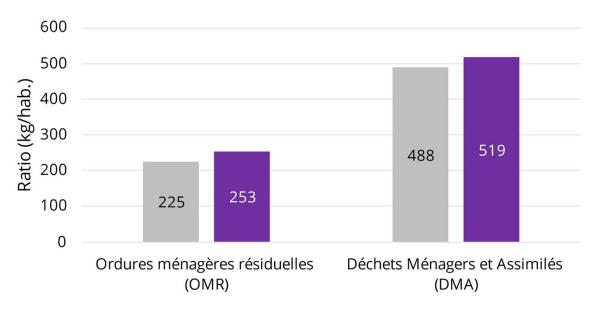
Historique de la démarche de prévention

- Premier programme local de prévention des déchets lancé en 2012 (volontaire, soutenu par l'ADEME)
- Territoire labellisé ZDZG en 2016 (Zéro Déchet Zéro Gaspillage)
- 2e Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (2016-2021)
- 3e PLPDMA en cours d'élaboration (2022-2027)



Performances

Les ratios de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de Limoges Métropole sont légèrement inférieurs aux références nationales des collectivités de typologie urbaine. La collectivité est donc **plutôt performante** mais une **marge de manœuvre importante** demeure, d'autant plus que le ratio de DMA a peu évolué depuis 2011 (- 3 %).



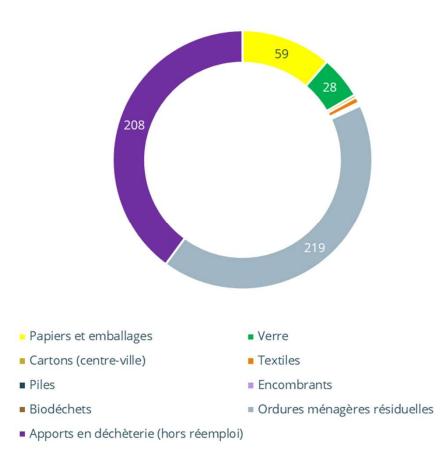
- Ratio de Limoges Métropole (SINOE, 2019)
- Ratio des collectivités urbaines (Référentiel national des coûts 2019)

Comparaison des ratios de Limoges Métropoles avec la moyenne des ratios de collectivités de même typologie.



1. Contexte et enjeux : Contexte lié à la production de déchets

- Mise en perspective du « Mieux consommer » avec les ratios de déchets collectés par Limoges Métropole
- Mieux consommer » est susceptible de concerner la plupart des flux collectés par Limoges Métropole, compris flux V « emballages et papiers » et le verre mais aussi les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les déchets collectés en déchèterie (ex encombrants, meubles, équipement électronique et électrique)...
- Au sein des OMR, en moyenne nationale, les textiles sanitaires représentaient 35 kg/hab./an dont 11 kg/hab./an de couches bébé en 2017. Le plastique représentait quant à lui 37 kg/hab./an contre seulement 7,6 kg/hab./an collecté séparément (source : ADEME, 2021, résultats du MODECOM 2017).



Flux collectés par Limoges Métropole en 2021 (kg/hab.)





• Principales actions menées jusque-là sur les 3 axes concernés par la série d'ateliers

Biodéchets

Compostage individuel

25 % des foyers ayant un jardin sont équipés d'un composteur individuel

Compostage collectif

314 sites de compostage en pied d'immeuble

13 sites de compostage de quartier

Collecte biodéchets

en centre-ville

20 bornes installées dans le centre-ville en 2021 (expérimentation)

Broyage de branches

Prêts de broyeurs, aides financières pour le broyage à domicile

Lutte contre le gaspillage alimentaire

En milieu scolaire (diagnostics et défi interrestaurants) Pour le grand public (pique-nique ZéroGaspi)

Kit couches lavables

Mieux consommer

Don aux parents d'un kit de 2 couches, remboursement de 100 € si pérennisation

Soutien de projets zéro déchet

Accompagnements financiers (exemple : traiteur recourant à la consigne)

Prêt de gobelets réutilisables pour les événements

Réemploi

Bennes et zones de réemploi en déchèterie

5 déchèteries sur 11 équipées

Zones de gratuité

Sur 5 déchèteries

Journées réemploi

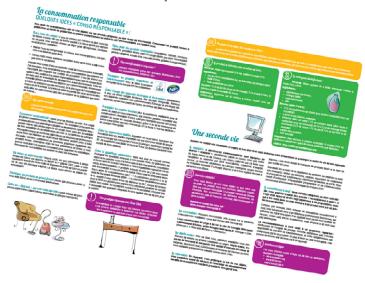
A Isle en partenariat avec de nombreux acteurs locaux



Don kit couches lavables + remboursement



Fiche Consommation responsable



Don d'un cadeau Zéro Déchets pour la SERD 2020



Soutien financie de différentes actions





Sensibilisation en classe ou en restaurant scolaire



2. Les actions en cours : Enquêtes et concertation

Par ailleurs, Limoges Métropole a lancé un processus de concertation global sur ses actions de prévention des déchets :

- Réalisation d'une enquête en ligne sur la réduction des déchets
- Réalisation de 15 entretiens avec des acteurs du territoire

Acteurs interrogés sur la thématique du « Mieux consommer » :

Acteur	Prise en compte du mieux consommer
Zero Waste 87	Sensibilisation, réduction des déchets à la source
Day By Day	Epicerie 100 % vrac
Laiterie des Fayes	Mise en place du tri et réflexions en prévention des déchets
BN Consulting / Atelier 2N	Laverie et consigne de contenants en verre
CCAS	Distribution plateaux repas résidences senior

Animation de trois ateliers de concertation





3. Vos réactions : Les chapeaux de Bono



BLANC - Les faits informations, données,

documentation...

3 – En sous-groupe

VERT - La créativité

perspectives et idées nouvelles, nouveaux concepts, autres solutions...

Prenez votre chapeau noir!



Quels sont les freins / risques observés ?

Prenez votre chapeau jaune!



Quelles sont les opportunités au développement du réemploi ?







GTT n°1 : Sobriété et consommation collaborative

- Sobriété = Limitation volontaire du volume de consommation
- Consommation collaborative = Mutualisation, systèmes d'échanges locaux, dons, troc, achat et vente entre particuliers, etc.



GTT n°2 : Achats peu générateurs de déchets

- Leviers au niveau des modes de distribution : vente en vrac, consigne pour réemploi des emballages...
- Leviers au niveau du choix des produits : hygiène durable par exemple, pour privilégier les objets lavables par rapport aux jetables



GTT n°3 : Sensibilisation des publics au « Mieux consommer »

- Communication écrite
- Sensibilisation en présentiel
- Valorisation des bonnes pratiques





> Formulation orale et rendu écrit sur paperboard



Synthèse et présentation des contributions



Consigne : synthèse et présentation des contributions pour chaque groupe



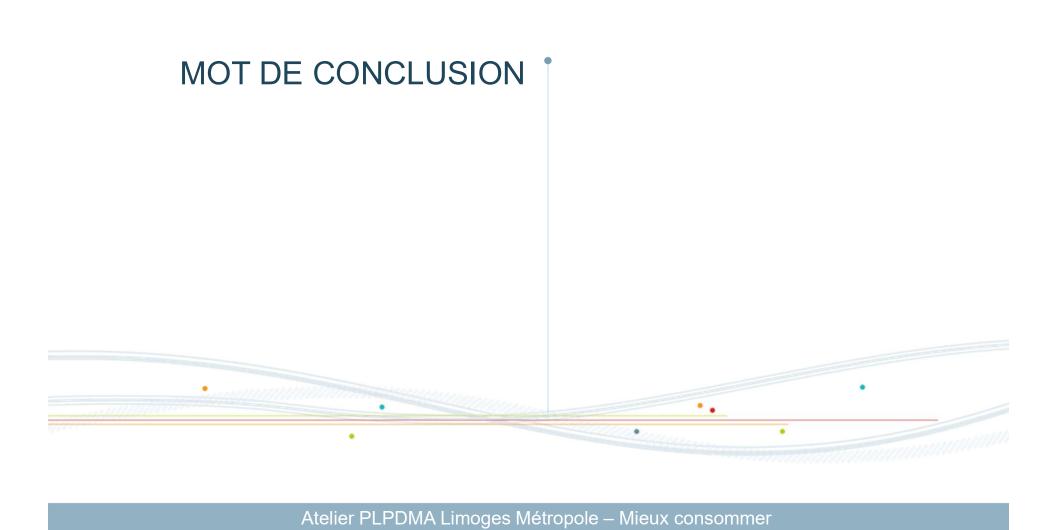
Temps dédié : 5 à 10 min par groupe



Temps d'échanges



Temps dédié : 5 min



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!